

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-046

Objet : Avenant à la convention d'engagement de La Toute Petite Compagnie pour un projet théâtre et écriture dans le cadre de la Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC)

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-159 du 6 juillet 2023 autorisant le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous les documents se rapportant au programme annuel de la CTEAC ;

VU la décision n°2023-133 du 21 décembre 2023 validant la convention d'engagement avec La Toute Petite Compagnie et précisant la participation financière de la CCPA ;

VU la mise à jour des conditions financières, suite à une contrainte budgétaire qui n'a pas permis à un établissement scolaire partenaire de prendre en charge la totalité d'une prestation via Pass Culture ;

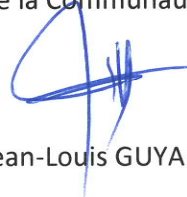
- DECIDE de signer l'avenant à la convention d'engagement avec La Toute Petite Compagnie.
- PRECISE que la CCPA prendra à sa charge 1 100 € supplémentaires, ainsi sa participation financière s'élève désormais à 28 360 €.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 avril 2024*

Publiée le **06 MAI 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 26 avril 2024.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

